

08.06.2020

Attention ! La facture QR, c'est pour bientôt !

À partir du 30 juin 2020, la facture QR sera introduite partout en Suisse. Elle remplacera les bulletins de versements rouges et orange actuels. Quelles sont les mesures à prendre pour s'adapter à cette évolution ?

L'introduction de la facture QR au 30 juin 2020 apportera des changements pour les particuliers et les entreprises. À bien des égards, elle va simplifier les choses. Dans notre nouvel article [La facture QR \(https://www.ebas.ch/fr/la-facture-qr/\)](https://www.ebas.ch/fr/la-facture-qr/), nous vous expliquons ce qui va changer et ce à quoi vous devriez faire attention.